



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET DE PASSEPORT

Liste des documents à fournir

Rendez-vous en Mairie leà.....

Identité :	
<input type="checkbox"/> Carte d'Identité (CNI) <input type="checkbox"/> Passeport	Timbres fiscaux :
Changement état civil :	<input type="checkbox"/> 86€ pour les adultes <input type="checkbox"/> 42€ pour les mineurs entre 15-18 ans
<input type="checkbox"/> Acte de naissance (copie intégrale) daté de <u>moins de 3 mois</u>	<input type="checkbox"/> 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans
<input type="checkbox"/> Acte de mariage (copie intégrale) daté de <u>moins de 3 mois</u>	
<input type="checkbox"/> Acte de décès	<input type="checkbox"/> 25€ en cas de perte ou de vol de la CNI
<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité couleur de moins de 6 mois (<i>sans rayure, ni pliure, conforme aux normes – visage dégagé, ni boucles d'oreilles et ni piercing et avec les oreilles visibles</i>)	Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne sur : https://timbres.impots.gouv.fr/ (possibilité de présenter le QR code ou le n° du timbre) ou de l'acheter en bureau de tabac
Domicile :	Enfant mineur :
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile daté de moins d'un an (original couleur) <i>(Avis d'imposition, factures : eau, électricité, gaz, téléphone fixe, portable, internet, attestation d'assurance habitation)</i>	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent qui signe le CERFA
<input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur de l'hébergeant	En cas de garde alternée :
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité de l'hébergeant	<input type="checkbox"/> Jugement de divorce ou séparation (jugement + convention) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile des 2 parents
Perte/Vol :	<input type="checkbox"/> Carte d'identité originale du parent présent au rdv <input type="checkbox"/> Photocopie de la carte d'identité de l'autre parent
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte à remplir en mairie	<input type="checkbox"/> Attestation co-signée des 2 parents, en l'absence de décision de justice
<input type="checkbox"/> Déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)	
<input type="checkbox"/> Document avec photo (permis de conduire, carte vitale)	
<input type="checkbox"/> Une pré-demande à imprimer et à fournir en mairie le jour du rendez-vous et/ou le n° de pré-demande (à réaliser sur le site www.ants.gouv.fr) et/ou cerfa n°12100*02	